

L'état des dis

Quatre séances de travail avec la direction des enseignements scolaires (D.e.s.c.o. - ex-D.l.c) ont eu lieu les 14, 17, 25 septembre et le 1^{er} octobre sur la réforme des lycées. Elles ont porté sur la conception de l'aide à apporter aux élèves, sur l'organisation et le rôle de la classe de Seconde et sur les trois séries générales. La D.e.s.c.o. attend les conclusions d'un groupe de travail interne avant d'engager des discussions sur les séries technologiques.

Dossier réalisé par :
Yves Baunay, Marylène Cahouet,
Hélène Latger, Denis Paget.

Nous avons trouvé des interlocuteurs qui se disent souvent intéressés par les conceptions du S.n.e.s. mais qui semblent surtout soucieux d'obéir aux contraintes fixées par le ministre. Ces contraintes servent de guide implicite et les débats n'ont cessé de buter sur elles, en particulier pour la classe de Seconde.

L'alibi de l'aide individualisée

Nous avons proposé d'améliorer les conditions d'enseignement en réduisant la taille des classes, particulièrement en Seconde, dans les groupes de langues, et en Première et Terminale S.t.t., pour faciliter des pratiques pédagogiques plus actives, un travail réel des lycéens (écrit, oral, expérimental, pratique...). Nous avons proposé aussi qu'on développe le travail autonome en intensifiant l'usage du C.d.i. et des technologies de l'information en libre-service. Nous avons articulé ces demandes avec la création, en Première et Terminale, de travaux interdisciplinaires encadrés. Cela nécessite des créations d'emplois de documentaliste, des équipements, du personnel technique.

Nous avons proposé le renforcement du travail de l'équipe éducative au service des élèves, car tous les problèmes ne sont pas scolaires au sens strict. Enseignants, C.o.-psy, C.p.e., surveillants, infirmières, assistantes sociales doivent resserrer leurs liens de travail et être plus nombreux. Les M.I./S.e. peuvent avoir un rôle pédagogique accru. Nous avons enfin proposé qu'1 h 30 soit mise à la disposition des équipes pédagogiques pour des aides ponctuelles. Cette demande est complémentaire d'une relance des modules, permettant d'en desserrer les contraintes : une formation continue à la détection des sources d'échec est essentielle.

La D.e.s.c.o. n'a pas de réflexion globale. Son unique préoccupation est de savoir comment récupérer une partie ou la totalité des heures de module pour les redistribuer sélectivement. Plusieurs scénarios nous ont été présentés : soit une globalisation de la dotation actuelle des modules (6 h)

utilisée au sein du projet d'établissement, soit une conversion partielle en dédoublements avec dégagement d'heures pour l'aide individualisée. Nos interlocuteurs ne disent pas ce qu'ils entendent par « aide individualisée », ni comment on y envoie les élèves, ni comment on décompterait ces heures dans le service des enseignants. Nous avons récusé l'approche du rapport Meirieu (des enseignants se tenant à disposition d'élèves qu'ils ne connaîtraient pas nécessairement). On nous a laissé entendre que ces heures pourraient être décomptées 2 h ou 1 h 30 pour 1 h dans le service des enseignants.

La contrainte des 26 h

Les discussions ne cessent de buter sur la contrainte des 26 h en classe de Seconde, des 26 h 30 en Première et Terminale. Les options facultatives seraient ramenées à 2 h et limitées à une seule option. C'est en Seconde que cette contrainte est la plus pesante. Pour l'instant, le ministère n'envisage même pas de la desserrer pour ceux qui choisiraient des options technologiques. En classe de Seconde, il est très difficile de descendre en dessous de 28 h d'enseignement sauf à rogner tous les horaires disciplinaires ou à éliminer des disciplines ou à supprimer les 3 h de module.

Ce sont ces choix que nos interlocuteurs essayent de faire au gré des projets encore non stabilisés qu'ils nous présentent. Leur réflexion est moins guidée par l'intérêt des jeunes que par les contraintes gestionnaires auxquelles ils tentent d'obéir.

La conception de la Seconde

Nous proposons une Seconde qui ne soit pas totalement indifférenciée, qui permette de mettre à l'épreuve de premiers choix sans enfermer définitivement les élèves, en particulier dans le choix du général et du technologique (cf. pages suivantes). Nos interlocuteurs restent sous l'emprise de la conception développée par le rapport Meirieu, d'une Seconde type classe de collège où l'on ne fait aucun choix. La tendance est donc à gonfler le nombre

des disciplines du tronc commun (ajout d'une heure identifiée éducation civique, juridique, politique et de la Lv.2), dans le cadre des 26 h. Il en ressort une atomisation forte des horaires. Les hypothèses formulées devant nous par le ministère reviendraient, par exemple, soit à mettre les Lv. à 2 h (peut-être dédoublées ?), soit à regrouper physique-chimie et S.v.t. sous le vocable d'enseignement scientifique du type des acrobaties actuelles de la voie L.

Technologie : terra incognita

Nous avons proposé des options technologiques réorganisées en Seconde, qui les rendent lisibles et ouvrent les choix (cf. pages suivantes). Nos interlocuteurs sont pleins d'*a priori* et de prévention. Ils partent du principe qu'il y a trop de tertiaire, que les S.m.s. n'ont pas de débouchés alors même que ces secteurs sont les plus créateurs d'emplois. Ils veulent bien relancer le secteur industriel mais en mettant les horaires à des niveaux qui ramènent ces enseignements à des enseignements théoriques généraux. La D.e.s.c.o. se demande s'il ne faudrait pas fusionner S.t.i. et S.t.l., S.t.t. et S.m.s. La voie technologique coûte cher. Jamais n'est évoquée sa contribution à la démocratisation et à la diversification des enseignements du lycée et du supérieur.

Quant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles ne semblent pas exister. On voit donc à quel point le cadrage des 11 propositions de juin reste la toile de fond de la réforme. Les zones d'ombre et de flou montrent les tentations : renvoyer une partie de la définition des enseignements au local, récupérer les heures de module à tout prix, trouver des tâches qui imposeront des temps de présence accrus des personnels, récupérer des moyens une fois de plus sur les élèves du technologique, réduire les horaires et les ambitions. Aux personnels de juger de l'état du dossier, d'élaborer des propositions qui améliorent réellement, changent les pratiques, mettent les élèves en situation de s'approprier les enjeux des savoirs.

Discussions avec le ministère

Le sens des réformes que nous voulons

Au lycée, le problème le plus grave que nous rencontrons vient de la distorsion entre les objectifs des programmes qui fixent des ambitions conformes à ce qu'il faudrait atteindre et la difficulté de nombreux lycéens à s'approprier vraiment le sens des savoirs, à concevoir la nature des exigences de réflexion, à réussir les exercices auxquels nous les préparons. Pour combien de lycéens construisons-nous une culture assez complète pour penser qu'ils disposent du bagage dont ils auront besoin dans leur vie d'adulte ?

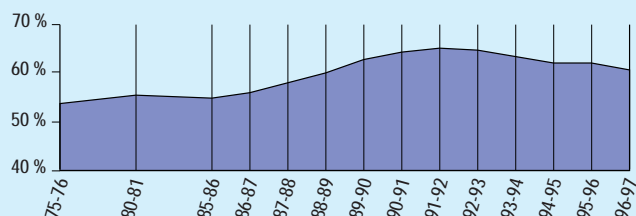
Le ministre et le gouvernement sont convaincus que l'effort a été fait, qu'on forme assez de bacheliers et d'étudiants. Prenant prétexte de ce point de vue, ils ne font rien pour aider aux poursuites d'études, pour résorber les situations d'échec. Le souhait de faire une politique privilégiant le qualitatif, affirmée par le ministre, doit

être compris comme une façon de redistribuer les moyens sans pousser les feux de l'accès à l'enseignement supérieur. Or, notre pays a encore besoin de développer les qualifications. Les pénuries de personnels qualifiés sont de plus en plus visibles sur les domaines les plus pointus de la recherche scientifique et technologique. Accueillir davantage de lycéens après le collège est donc encore nécessaire. En même temps, on ne peut se satisfaire de la formation actuelle des bacheliers qui présente encore beaucoup d'inégalités et de lacunes. Le S.n.e.s. met en débat des propositions qui visent à améliorer le rapport au savoir et à construire une vraie culture critique pour tous les jeunes ; culture ouverte, donnant le goût des problèmes, sortant les jeunes de l'univers où ils s'enferment parfois, obligeant à lire, à chercher, à développer la curiosité et l'échange. La proposi-

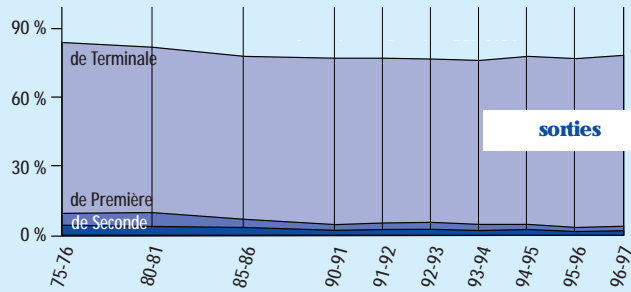
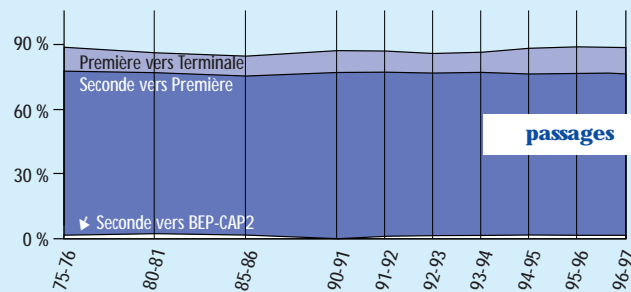
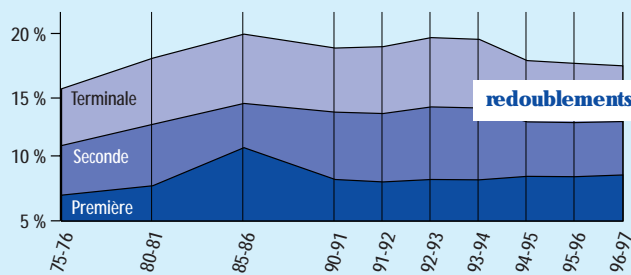
tion des travaux interdisciplinaires va dans ce sens. Ces propositions tirent les conséquences aussi d'une analyse de ce que disent les jeunes quand on

les consulte. Ils aspirent à une relation confiante, à plus de bienveillance mais ils veulent aussi de l'autonomie et de la responsabilité.

Evolution en pourcentage des taux de passage de Troisième en Seconde (public + privé)



Evolution des redoublements, passages, sorties, en pourcentage (France métropolitaine, public + privé)



Taille moyenne des divisions en 96/97 second cycle général et technologique

| | Public | Privé | Public et privé |
|---|--------|-------|-----------------|
| 2 nd e générale et technologique | 32,4 | 28,9 | 31,6 |
| 2 nd e S.v.t. | 32,8 | 28,9 | 31,9 |
| 2 nd e T.s.a. | 29,3 | 26,5 | 29,0 |
| 2 nd e T.s.p., S.t.p.b., S.t.m.s., A.a. | 31,7 | 30,0 | 31,1 |
| 2 nd e technologique spécifique (T.m.d., H.o.) | 24,0 | 19,6 | 23,0 |
| 2 nd e B.t. | 19,3 | 17,3 | 18,7 |
| 2 nd e spéciale | 17,0 | 15,1 | 15,3 |
| Ensemble des Secondes | 32,3 | 28,7 | 31,5 |
| 1 ^{re} générale | 28,9 | 23,8 | 27,5 |
| 1 ^{re} technologique | 27,6 | 25,3 | 27,1 |
| 1 ^{re} techno industrielle (S.t.i., S.t.i.) | 24,4 | 23,1 | 24,2 |
| 1 ^{re} techno tertiaire (S.t.t., S.m.s.) | 29,7 | 26,2 | 28,8 |
| 1 ^{re} technologique spécifique (T.m.d., H.o.) | 23,3 | 20,4 | 22,5 |
| 1 ^{re} B.t. | 17,4 | 19,8 | 18,0 |
| 1 ^{re} d'adaptation | 21,4 | 24,1 | 22,0 |
| Ensemble des Premières | 27,7 | 24,1 | 26,8 |
| Terminale générale | 29,7 | 24,9 | 28,5 |
| Terminale technologique | 25,9 | 24,0 | 25,6 |
| Terminale techno industrielle (S.t.i., S.t.i.) | 23,9 | 22,7 | 23,7 |
| Terminale techno tertiaire (S.t.t., S.m.s.) | 27,3 | 24,5 | 26,6 |
| Terminale technologique spécifique (T.m.d., H.o.) | 26,0 | 24,1 | 23,6 |
| Terminale B.t. | 17,4 | 20,0 | 17,9 |
| Ensemble des Terminales | 28,2 | 24,5 | 27,3 |
| 2 nd e cycle général et technologique | 29,3 | 25,6 | 28,5 |

Source : D.e.p. Repères et Références statistiques.

Nous leur proposons une vraie relation pédagogique et non pas une guidance psychologique ou affective. Relation améliorée par des classes moins chargées et par des pratiques rénovées faisant davantage appel à l'oral, à l'exposé, au travail collectif, aux ressources des technologies.

Pour y parvenir, nous avons besoin de débats approfondis sur les savoirs enseignés, sur les programmes, sur nos pratiques. Nous avons besoin d'une formation continue de bon niveau.

Or tout cela n'est pas pris au sérieux. Le peu qui existait est sabordé. Nous savons pourtant que la qualification des enseignants, leur expérience professionnelle jouent un rôle essentiel dans la réussite des élèves.

Nous voulons enfin un lycée aux parcours clairs et lisibles, ména-

sentant un peu moins de 25 % en 1994, représentant un peu moins de 30 % en 1997. Par contre, la série S, option T.i. est en chute libre.

Les séries de Première et Terminale

Nous proposons donc de ne pas bouleverser les séries et spécialités de Première et Terminale mais plutôt d'améliorer leur lisibilité et leur équilibre : c'est particulièrement nécessaire pour la S, option T.i. et pour la série littéraire (cf. le document remis au ministre).

Nous proposons également de revoir les contenus pour renforcer les liens interdisciplinaires et donc la cohérence des séries, favoriser le travail personnel et l'esprit de recherche. C'est le sens de notre proposition de travail interdisciplinaire encadré. Les discussions avec le ministère font apparaître que leur

Cette proposition écarte donc plusieurs écueils. Il ne s'agit pas d'accentuer l'indifférenciation et donc de rapprocher la Seconde d'une classe de collège. Cette hypothèse est d'ailleurs irréalisable sauf à supprimer tous les enseignements nouveaux du lycée et les choix d'options qui caractérisent actuellement cette classe.

Nous avons également écarté l'hypothèse d'une réduction des horaires portant sur un grand nombre de disciplines pour introduire des enseignements nouveaux ou généraliser des enseignements actuellement optionnels (cas des S.v.t., des Lv.2, de la T.s.a., de l'informatique etc.). Cette proposition suppose aussi qu'on développe les enseignements de rattrapage en Première.

La réduction des horaires dans certains parcours est mise à profit pour créer un dédoublement en

sageant un parcours vers S.t.i. ou S. Ce choix doit être débattu. Il permet de préserver un enseignement des sciences pour tous en dégageant des horaires pour ceux qui n'ont pas de projet d'orientation vers une filière S, S.t.l., S.t.i., S.m.s. Un autre choix, consistant à sortir la physique-chimie du tronc commun a été débattu dans le conseil national du 22 septembre et critiqué par une partie des collègues. Nous ne le retenons pas ici.

Rappelons que l'enseignement de la physique-chimie au collège doit être amélioré (il a été réintroduit en Cinquième dans de très mauvaises conditions) et que nous proposons une nette amélioration de l'enseignement scientifique en E.s. et L.

Nous avons également étendu la possibilité de substituer une option technologique à l'enseignement des S.v.t. aux élèves qui choisiraient l'option tertiaire que nous voulons développer pour améliorer l'orientation positive vers S.t.t. (ou E.s.). Nous réutilisons ce potentiel en rendant possible le choix S.e.s. + option tertiaire + Lv.2. Ce choix est actuellement impossible et dissuade les élèves de prendre l'option tertiaire. Nous proposons une option facultative de S.v.t. pour les élèves qui auraient des doutes et des hésitations.

L'enseignement de l'informatique doit être intégré aux disciplines. Cela va de soi pour les options technologiques et les sciences.

Il nous semblerait judicieux que l'option informatique en Seconde puisse être accessible prioritairement à ceux qui font d'autres choix. Nous proposons une évaluation des savoirs à l'entrée en Seconde pour prévoir le développement de l'option.

L'éducation civique n'est pas identifiée en tant que telle mais elle est intégrée aux programmes de plusieurs disciplines (français, histoire, S.e.s., tertiaire).

La Lv.2 est accessible à tous soit au titre des enseignements obligatoires, soit au titre des options obligatoires ou de l'option facultative.

Enfin, il faut rappeler que la principale amélioration devrait porter sur la réduction des effectifs des classes de Seconde.



© CLEMENT MARTIN

geant les hésitations, prévoyant les marches manquantes et les mises à niveau, exigeant aussi des choix car on ne peut tout attendre de tous les élèves. Diversité et cohérence des formations, ouverture des possibles : tels sont les maîtres mots qui doivent régir toute réflexion sur l'équilibre des horaires et des contenus.

Pour les séries technologiques, sur la même période, les séries tertiaires qui représentaient près de 60 % des élèves de l'ensemble des séries technologiques en 1994, en rassemblent près de 52 % en 1997. Les séries industrielles qui repré-

senti pourraient être pris sur les horaires actuels en classe entière. Il nous faut maintenant préciser le fonctionnement et les contenus de ces T.i.e. Le problème de la charge de travail collectif n'est pas réglé.

La Seconde

Pour la classe de Seconde, nous proposons une certaine restructuration pour nous rapprocher de classes qui soient à la fois le lieu d'un premier choix (dominantes légères) et qui, en même temps, ouvrent des possibilités d'orientation nouvelles, en particulier dans le choix entre séries générales et technologiques.

Lv.2, un autre en S.e.s. Elle permet de dégager 1 h 30 par classe pouvant être consacrée soit à un module de plus en physique-chimie ou S.v.t., soit à un soutien en direction des élèves en difficulté. Cette question reste ouverte. S'il s'agit d'un soutien, il faut l'affecter dès le début de l'année à une ou deux disciplines si l'on veut éviter les H.s.

La nouvelle configuration réduit l'horaire de la physique-chimie du tronc commun au niveau de l'horaire de S.v.t. Mais un enseignement au choix en physique-chimie compense cette diminution pour les élèves qui envi-

La classe de Seconde, les séries

Objectifs

- Rendre le dispositif compréhensible pour les jeunes et les familles en clarifiant le sens des options et la logique des choix.
- Ouvrir les choix entre général et technologique tout en consolidant les options technologiques.
- Installer des horaires obligatoires autour de 28 ou 29 h (pour ceux qui choisissent des options technologiques) sans affecter les modules et les horaires actuels de la plupart des disciplines (actuellement, horaires obligatoires compris entre 28 h 30 et 32 h 30)
- Profiter de cette baisse pour introduire de nouvelles occasions de travailler en groupes restreints (L.v.2-S.e.s.)
- Introduire 1 h 30 d'aide individualisée à la disposition des équipes pédagogiques de chaque classe ou 1 h 30 de module de physique-chimie ou de S.v.t.

Structure de la classe de Seconde

Nous introduisons dans les enseignements communs une partie fixe et une partie au choix. Ce système permet de flécher des intentions d'orientation vers les sciences et les technologies industrielles, vers les lettres, les langues, vers l'économique, le social et le tertiaire.

Tout élève choisissant une option technologique est dispensé de l'enseignement de S.v.t. (on étend cette disposition déjà prise pour S.t.i., S.t.l. et S.m.s. à S.t.t.). On peut concevoir une option facultative pour ceux qui auraient des hésitations.

Les parcours doivent être signalés aux élèves de Troisième pour guider le choix de la partie au choix et de l'option obligatoire.

Moderniser et développer les enseignements technologiques de Seconde

Les 4 options technologiques que nous proposons rassemblent des enseignements actuellement éclatés dans des options aux contenus peu lisibles. Ainsi l'option technologique industrielle intégrerait en partie les contenus de T.s.a. (étude des systèmes), de productique (dessin industriel et réalisations simples) et de l'informa-

| Enseignements obligatoires | | | | |
|----------------------------|-----------------|---|-------------|------------------------|
| A - Partie fixe commune | | B - Partie au choix : l'élève choisit un enseignement | | C - Option obligatoire |
| Français (2) | 4 h | Physique-chimie (3) | 0 + (1,5 h) | de 3 à 7 h |
| Mathématiques | 2,5 h + (1) | L.v.2 | 2 h + (1 h) | |
| L.v.1 | 2,5 h | S.e.s. (2) | | |
| Histoire-géographie (2) | 3 h | | | |
| S.v.t. (1) | 0,5 h + (1,5 h) | | | |
| Physique-chimie | 0,5 h + (1,5 h) | | | |
| E.p.s. | 2 h | | | |
| Modules | 3 h | | | |
| Total | 22 h | | | |

- (1) Pour les élèves ne choisissant pas les options tertiaires, industrielles, médico-sociale, laboratoires, arts appliqués.
 (2) Une partie d'éducation civique, juridique et politique est incluse dans ces enseignements.
 (3) Module envisagé.

| Options | | | |
|---|--------------|--|------------------|
| A - Matières optionnelles : l'élève choisit obligatoirement un enseignement | | B - Matières optionnelles facultatives : l'élève peut en choisir une | |
| Informatique (7) | 0 + (1 h 30) | Latin | 3 h |
| L.v.2 | 3 h | Grec | 3 h |
| L.v.3 (9) | 3 h | L.v.2 | 3 h |
| S.e.s. | 2 h + (1 h) | L.v.3 (9) | 3 h |
| Latin | 3 h | Option artistique légère | 0 + (1,5 h) |
| Grec | 3 h | Eps | 3 h |
| Arts (les 5 domaines) (10) | 2 h + (1 h) | Informatique | 0 + (1 h 30) |
| E.p.s. | 3 h | S.v.t. (8) | 0,5 h + (1 h 30) |
| Option tertiaire (3) | 3 h + (4 h) | | |
| Option industrielle (4) | 0 + (6 h 30) | | |
| Option de laboratoire (5) | 0 + (6 h 30) | | |
| Option médico-sociale(6) | 0 + (6 h 30) | | |
| Option arts appliqués | 0 + (8 h) | | |

- (3) Option technologique tertiaire et informatique appliquée : intégrant les contenus actuels de l'option S.t.t., l'option informatique et l'option S.e.s. 3 + (4).
 (4) Option technologique industrielle et informatique appliquée intégrant les contenus actuels des options de T.s.a. et productique.
 (5) option technologique de laboratoire et informatique appliquée : intégrant les contenus actuels des options de T.s.p., I.e.s.p. et S.t.b.p.
 (6) option technologique médico-sociale, biologie et informatique appliquée intégrant les contenus actuels des options de S.m.s., S.t.b.p. et d'informatique.
 (7) Accès privilégié aux élèves qui n'ont aucune culture informatique.
 (8) Pour les élèves qui ne l'auraient pas dans le tronc commun
 (9) Langues régionales incluses
 (10) Arts plastiques - Musique - Théâtre - Cinéma - Histoire des arts au choix.

Soutien individualisé 1 h 30 par classe à la disposition de l'équipe pédagogique ou module supplémentaire portant sur physique-chimie et S.v.t. (45 minutes par discipline).

tion industrielle. Avec un horaire de 7 h en petits groupes, cette option ouvrirait à la fois sur les spécialités de S.t.i. et sur la S, notamment la S à option technologique industrielle. L'option technologique de laboratoire intégrerait en partie les contenus de S.t.b.p. (biologie, biochimie), I.e.s.p. (informatique appliquée à la physique, à la chimie), T.s.p. (expérimentation

en physique et chimie). Avec un horaire de 7 h en petits groupes, cette option ouvrirait à la fois sur les spécialités de S.t.l. et sur la S. L'option technologique sciences médico-sociales intégrerait les contenus actuels de S.m.s., ceux de S.t.b.p. (biologie et biochimie) et de l'informatique appliquée à la communication en santé et action sociale. Avec un horaire

de 7 h en petits groupes, cette option ouvrirait à la fois sur la série S.m.s., sur la S et éventuellement sur S.t.l. L'option technologique tertiaire reprendrait les contenus de l'option S.e.s. qui continuerait à être enseignée par les professeurs de S.e.s., et les contenus qui seraient intégrés des options S.t.t. et informatique. Avec un horaire global de 7 h (2 h + 1 h pour S.e.s. et 1 h + 3 h pour S.t.t. et informatique) cette option ouvrirait à la fois sur la série S.t.t., sur E.s. et éventuellement sur L.

Les voies générales du lycée

Nous ne proposons pas de grands bouleversements dans les trois séries générales. Il s'agit surtout de les rendre plus lisibles pour les jeunes en affichant clairement les parcours et les débouchés ; la cohérence entre matières dominantes, disciplines complémentaires et options doit être plus évidente. Les options et spécialités de Première et de Terminale souffrent pour certaines d'entre elles d'être trop juxtaposées avec le programme des « disciplines dominantes de la série ». Il faut donc concevoir les programmes des matières dites d'appui à partir des dominantes sans que les premières soient au service des secondes : le nouveau programme de mathématiques en E.s., qui prend en compte le profil économique de la série tout en conservant sa spécificité en est un excellent exemple. Les T.i.e. sont l'occasion de cette évolution.

La série L

C'est incontestablement la voie où les parcours ne sont pas clairement affichés, identifiés. La spécialité langues rassemble certes une majorité d'élèves mais seuls deux tiers étudient trois langues vivantes, les enseignements artistiques ne sont pas affichés comme une spécialité, la série lettres-mathématiques recrute de moins en moins, l'enseignement scientifique est très insuffisant.

Nous proposons de construire la voie littéraire en quatre séries organisées autour :

- d'une dominante langues vivantes avec obligatoirement trois langues vivantes ;
- d'une dominante langues anciennes

(avec deux langues anciennes ou 1 L.v. et une langue ancienne) ;

- d'une dominante artistique comportant un horaire conséquent dans le domaine artistique choisi 4 h + (2 h) par exemple, ou 3 h + (2 h) ;

- d'une dominante littéraire avec une option lettres en Première et un enseignement de spécialité en Terminale (3 h).

La question est posée, dans ce schéma, d'un maintien des lettres en Terminale pour tous les L.

Nous proposons la suppression de la série lettres-mathématiques, qui rassemble de moins en moins d'élèves. En revanche, nous intégrons un enseignement des mathématiques obligatoire pour tous les élèves de la voie L, qui réponde au double objectif de maîtrise de certains contenus et d'ouverture culturelle. Les élèves qui voudraient en faire plus pourraient suivre l'enseignement de math de tronc commun de la voie E.s. Obligatoire également un enseignement scientifique qui participe de la formation du futur citoyen.

Ces propositions sont en débat. D'autres questions se posent également : quel statut réserver à la langue vivante renforcée ?

La série S

Elle paraît assez équilibrée, dans les horaires comme dans les coefficients, les disciplines non scientifiques gardent un poids significatif.

Le problème crucial dans cette série est la difficulté de la série S-T.i. (ex. E) dont les effectifs ne cessent de s'amenuiser. Conçue comme la voie scientifique à dominante technologique, elle est peu choisie par les élèves. Horaires trop chargés (34 h), méconnaissance des débouchés ? Le problème est réel. Le ministère envisage de diminuer la spécificité technologique de la série ! Nous proposons de la consolider comme voie scientifique et technologique et d'en faire un moteur dans les lycées technologiques. Alors plutôt alléger les disciplines non scientifiques du tronc commun ? Supprimer l'histoire-géographie en Terminale ? Le débat est ouvert. Faut-il, parallèlement, développer une 4^e spécialité avec option dès la Première en informatique appliquée, dans les lycées polyvalents ?

La série E.s.

De nombreux jeunes n'auraient jamais accédé au baccalauréat sans la création de la série économique et sociale, exemple de diversification réussie. Elle paraît assez équilibrée. La

création de l'option science politique en Première E.s., l'obtention de l'évaluation séparée de la spécialité S.e.s. et les nouveaux programmes de mathématiques renforcent la cohérence de la série. Et il faut signaler l'entrée conséquente des bacheliers E.s. dans les C.p.g.e. économiques et commerciales.

Bilan positif donc, mais des améliorations sont souhaitables et des dédoublements seraient nécessaires en mathématiques et en histoire-géographie par exemple. Les deux heures de module en Première doivent être conservées et attachées aux disciplines dominantes de la série.

Les séries technologiques de Première et Terminale

Avec la dernière réforme, nous avons fait reconnaître la spécificité de la voie technologique par rapport à la voie générale et à la voie professionnelle.

La structuration actuelle des séries technologiques nous convient.

Les six grands pôles doivent être mieux identifiés :

- pôle industriel ;
- pôle tertiaire ;
- pôle médico-social ;
- pôle laboratoire et process de pro-

duction ;

- pôle arts appliqués ;
- pôle hôtellerie-restauration.

Chaque lycée technologique doit développer un à trois pôles avec ses prolongements post-bac : B.t.s., D.n.t.s., prépa-techno...

La diversité des parcours offerts et le déclouonnement des voies doivent être améliorés par les passerelles consolidation des Premières d'adaptation, passerelles actuellement expérimentées des Secondes à option technologique vers les Premières professionnelles de B.e.p...

La spécificité des contenus, des méthodes de construction des connaissances, des modes de parcours vers la voie technologique supérieure, fait de la voie technologique des lycées une voie originale de construction des qualifications pour occuper les emplois de technicien et emplois intermédiaires qui se développent, une voie de démocratisation et une voie de promotion pour les jeunes d'origine modeste.

Le mode d'élaboration des contenus à travers les C.p.c. (commissions professionnelles consultatives) garantit une modernisation permanente des contenus en cohérence avec les évolutions technologiques et les emplois. Des améliorations peuvent être apportées à l'intérieur de chaque série. La série industrielle doit être redynamisée à partir de l'option de Seconde, avec une meilleure lisibilité des spécialités qui recouvrent bien la diversité des champs technologiques.

La série S.t.l. devrait permettre de former davantage de scientifiques par la méthode expérimentale et les applications technologiques de la physique, de la chimie et de la biologie. Dans la série S.t.t., on pourrait consolider la préparation de l'épreuve pratique avec l'intégration de l'option A.m.p. et ses contenus aux enseignements obligatoires. Un rééquilibrage des coefficients du bac est nécessaire pour donner plus de poids aux disciplines générales et alléger celui de l'épreuve pratique.

Pour la série S.m.s., il faut créer un B.t.s. collaborateur médico-social pour répondre aux besoins croissants d'emplois et offrir un débouché plus large à la série.

Le pôle arts appliqués vient d'être renouvelé. Le pôle hôtellerie-restauration ne connaît pas de problèmes particuliers.

Propositions du S.n.e.s. pour la Seconde générale et technologique

| Partie fixe commune | Premier choix Partie au choix | 2 ^e choix Une option obligatoire | 3 ^e choix (2) Une option facultative | Parcours possible |
|---|----------------------------------|---|---|--------------------|
| Partie fixe commune : enseignements de français, mathématiques, L.v. 1, histoire-géographie, E.p.s., S.v.t.*, physique chimie | Physique chimie | Option technologique industrielle | L.v.3 ou langue ancienne L.v.2 | S.t.i., S |
| | | Option technologique de laboratoire | | S.t.l., S |
| | | Option technologique médico-sociale | | S.m.s., S |
| S.e.s. | L.v.2 | L.v.3 ou langue ancienne (1) L.v.2 | S, L E.s., S, L | |
| | L.v.2 | Option technologique (3) tertiaire (incluant S.e.s.) | L.v.3 (1) | E.s., S.t.t., L, S |
| S.e.s. | | L.v.3 ou langue ancienne (1) | E.s., L, S | |
| L.v.3 ou langue ancienne ou arts... | | S.e.s. (1) | L, E.s., S | |

*Sauf en cas de choix d'une option technologique

(1) Eventuellement S.v.t. si cette discipline n'est pas dans le tronc commun, pour le droit au remords.

(2) Options artistiques, informatique, langue ancienne, accessibles à tous.

(3) Option tertiaire : elle reprendrait les contenus de l'option S.e.s. qui continuerait à être enseignée par les professeurs de S.e.s., et les contenus qui seraient intégrés des options S.t.t. et informatique. Avec un horaire global de 7 h (2 h + 1 pour S.e.s. et 1 h + 3 pour S.t.t. et informatique), cette option ouvrirait à la fois sur la série S.t.t., sur E.s. et éventuellement sur L.

L'aide aux élèves



Les principales demandes des lycéens dans la consultation 97-98

- Le développement des pratiques citoyennes.
- Ouverture des programmes sur le monde.
- Apport de savoir-faire ou de connaissances indispensables à la vie quotidienne ; développement de la créativité.
- Evaluation plus personnalisée et meilleure prise en compte de l'oral.
- Meilleur équilibre des contrôles et devoirs.
- Horaires et programmes moins lourds et surtout mieux répartis dans la semaine (emplois du temps).
- Souci d'être mieux écoutés, envie de dialogue avec les enseignants, souhait de relations plus humaines.
- Généralisation du recours à l'informatique.
- Meilleurs équipements.
- Effectifs des classes moins lourds.
- Formes de soutien ou de mise à niveau.

ment qui a 12 classes de Seconde perd ainsi 42 heures et n'en récupère au mieux que 24 pour aider les élèves en difficulté qui sont regroupés. Certains établissements plus favorisés perdraient

petites économies sur le dos des enseignants.

D'autres pistes de réflexion sont envisageables :

- la réduction des effectifs par classe, afin de réduire les risques d'échec ;
- la possibilité dans toutes les disciplines de travaux en groupes à géométrie variable : dédoublements, modules, ateliers... A cette condition, pourrait-on envisager de revoir les horaires de certaines disciplines en classe entière ?
- la possibilité, par des heures de concertation reconnues comme telles pour toutes les catégories de personnels intervenant dans l'établissement, d'un vrai travail de suivi des élèves connaissant de grandes difficultés scolaires et « extra-scolaires ».

Pour une aide davantage adaptée à des élèves connaissant des difficultés spécifiques. Deux heures sont réparties pour chaque classe, sur deux disciplines ; le travail porte sur des objets disciplinaires ou interdisciplinaires précis ; les enseignants prennent les élèves de la classe qu'ils souhaitent ou qui le demandent. Cette activité exige un travail important de préparation, de suivi, de mise en œuvre pédagogique et didactique, très différent d'un cours.

Elle doit être décomptée comme une heure de cours dans le maximum de service.

tout. Ce ne sont pas de petites économies en postes.

La redéfinition du service des enseignants est envisagée. Considérant que cette aide est « individualisée » (mais voir scénario ci-dessus), qu'elle n'a aucun contenu disciplinaire ou interdisciplinaire de formation, donc ne demanderait ni préparation ni correction – signe de la méconnaissance du travail à accomplir pour sortir un élève de ses difficultés, on comptabiliserait dans le décompte du service, 1 heure d'aide équivalente à 2 heures de présence. Par décision du projet d'établissement, sur la base du volontariat plus ou moins forcé par un chantage (aux fonctions de professeur principal ou à l'emploi du temps, par exemple), ou pour assurer un complément de service, un service pourrait être ainsi décompté : - 16 h de cours + 4 heures d'aide = 20 h en présence d'élèves, payées 18 (exemple cité par le ministre devant les députés). Ce ne sont pas de

De quoi s'agirait-il ? Le rapport Meirieu proposait que des enseignants soient à la disposition des élèves demandant une aide (laquelle ?), attendant en quelque sorte le client. L'organisation et le contenu de cette aide seraient du ressort du projet d'établissement.

Cette formule est déjà appliquée dans les collèges, soit sous cette forme, soit en études dirigées. Or, aucun bilan n'est fait, et de nombreux enseignants de collège dénoncent le vide de contenus, le non-respect de la discipline des enseignants, les dérives locales, au bout du compte le gâchis.

Les heures dégagées par la diminution des horaires d'enseignement des élèves seraient redéployées seulement sur un petit nombre d'élèves qu'on aurait repérés (sur quelle base ?) comme en ayant besoin. D'où une perte sèche d'un nombre important d'heures d'enseignement par chaque établissement. Scénario imaginable : un établisse-

Faut-il supprimer les modules ?

Mis en place par l'actuel Premier ministre, les modules devaient assurer l'aide aux élèves : trois heures en Seconde « obligatoirement réservées à l'apprentissage du travail personnel et à l'aide pour combler les lacunes dans certaines disciplines ».

A l'époque nous étions dans un contexte où ces heures s'inscrivaient au sein de séries beaucoup plus uniformes avec des publics scolaires de plus en plus hétérogènes, et par réduction des heures de cours. Le S.n.e.s. a toujours été très favorable à l'idée d'une aide apportée aux élèves et proposait de l'étendre. « Nous sommes convaincus que des heures plus nombreuses en classes allégées peuvent changer la nature du travail des élèves, stimuler leur activité, réduire l'écoute passive, la charge de travail personnel » (Cf. U.S. n° 261 - 27 avril 1991). Nous avons saisi l'opportunité de travailler en petits groupes.

Certes, les modules ne se sont pas réalisés comme ils étaient prévus au départ. Comment effectivement varier dans le temps la dimension des groupes en partant d'une « évaluation fine des besoins » quand la contrainte des emplois du temps, des locaux impose la mise en place en parallèle des enseignements modulaires ? Systématiquement on regroupe dans une autre discipline les élèves qui ne se retrouvent pas dans un module. Cela dit, en dépit de ces difficultés, des choses se sont faites. Ces temps d'enseignement en demi-groupe favorisent d'autres rapports entre enseignants et élèves, d'autres modes d'apprentissage. Ils permettent de pratiquer une pédagogie plus différenciée et sans doute amènent davantage à travailler en équipe. Les modules ont montré leur efficacité parce qu'ils s'appuient sur la discipline. Elèves et enseignants y sont très attachés. Les lycéens, nombreux, n'ont-ils pas demandé leur extension en classe de Terminale ?



A lors pourquoi les supprimer ? Dans son rapport de juin 1998 sur les modules en lycée, l'inspection générale conclut ainsi : « ce serait une grave erreur de supprimer ou de restreindre la pratique des modules, même si le nom ne correspond pas à la chose »...

« Il faut maintenant partir de ce qui existe pour aider à l'améliorer ». Là est la solution.

Il faut redonner tout leur sens aux modules, les étendre, plutôt que d'offrir un dispositif illusoire qui consiste à confier des élèves en difficulté à des enseignants qui ne les connaissent pas, et qui nie la qualification des professeurs puisque deux heures de soutien ne seraient comptées que pour une heure dans le service.

Les travaux interdisciplinaires encadrés

Le S.n.e.s. a proposé au ministre de créer des travaux interdisciplinaires, encadrés par les enseignants. Il s'agit de concrétiser ainsi plusieurs principes élaborés depuis longtemps par les congrès du S.n.e.s.

Il s'agit de renforcer la cohérence des enseignements en faisant porter les travaux sur au moins deux disciplines dont une au moins prise dans les disciplines de dominante ou de spécialité. Selon les séries et les niveaux, on peut faire varier le dispositif. On s'apercevra peut-être ainsi que certaines disciplines dites générales dans les séries technologiques peuvent mieux entrer en résonance avec les enseignements de spécialité.

Il s'agit de favoriser l'investissement des élèves dans un travail personnel moins ponctuel que la plupart des exercices scolaires actuels, faisant appel à des lectures, des recherches documentaires, à l'usage des technologies.

Dans les séries technologiques, l'innovation est moins visible puisque des horaires d'enseignement sont déjà consacrés à des travaux de ce genre.

Il s'agit enfin de les amener à traiter des questions avec des entrées multiples.

Pour autant, il ne s'agit surtout pas de P.a.e., d'activités de club ou de formes d'enseignement proches de ce qui se pratique dans de nombreux « parcours diversifiés » des collèges. Les T.i.e. sont

étroitement articulés aux disciplines et travaillent donc des questions actuellement dans les programmes. Ils sont seulement un autre moyen d'accéder à ces connaissances.

Partie intégrante des programmes, ces travaux doivent donner lieu à des listes de sujets nationaux. Les sujets explorés par les élèves ne devraient pas se prolonger au-delà du trimestre en Première, du semestre en Terminale.

Ils donnent lieu à productions diversifiées sur tous types de support selon les disciplines en jeu. Ils sont suivis par les enseignants sur les heures de cours actuellement en classe entière et sans empiéter sur les modules. Le professeur désigne les élèves qu'il compte suivre chaque semaine. Il le fait en très petits effectifs s'il le souhaite ou avec une partie de la classe en fonction de l'avancée des travaux et des thèmes choisis. Nous soumettons également au débat la possibilité que ces travaux puissent servir aux épreuves du second groupe du baccalauréat.

La mise en place de ces travaux appelle un nouveau regard sur les programmes, des expérimentations qui devront fixer les modalités de travail et établir peut-être une progression entre la Première et la Terminale. Il s'agit d'un important travail pour les enseignants qui auraient la charge de leur mise en place.

Nos propositions pour alléger le service n'en sont que plus nécessaires.

La charge de travail des enseignants

La charge de travail des enseignants est devenue très lourde. L'enquête du S.n.e.s. de l'an dernier auprès de 700 collègues donne 42,2 h de travail hebdomadaire. Même si on n'atteint plus que très rarement des effectifs de 40 élèves, nombreuses sont les classes à bien plus de 30 élèves, atteignant les 37-38. Rien n'a été fait pour tenir compte de l'hétérogénéité des élèves, de leurs attentes et comportements vis-à-vis du travail scolaire.

La plupart des décharges de service : première chaire, laboratoire (sans parler de la maintenance informatique), formation continue, conçues au départ pour alléger la charge de travail, sont devenues des heures supplémentaires.

Aujourd'hui les enseignants en poste sont en plus sommés d'assurer les remplacements ou rattraper tous leurs cours – y compris pour surveillance d'examens, congés maladie... La formation continue est, cette année, hors du service.

Or, quel projet court au ministère ? La diminution des horaires d'enseignement pour les élèves de Seconde. Conséquence : une augmentation du

nombre de classes donc d'élèves par enseignant pour certaines disciplines ; soit une pénibilité accrue du métier, une augmentation de la charge de tra-

vail « invisible » que sont les corrections ; mais aussi un manque de temps et de disponibilité pour du travail collectif, pour une attention plus personnalisée aux élèves, pour sa propre recherche et formation...

Objectif : dégager du temps pour une « aide individualisée » aux élèves qui en auraient besoin. Il s'agirait de répondre à une demande exprimée par les lycéens dans la consultation Meirieu.

Service des enseignants Propositions du S.n.e.s.

Redéfinir le service pour prendre en compte l'évolution du travail.

Le service est défini en heures hebdomadaires de service.

Il comprend :

- les heures d'enseignement (intégrant les cours en classe entière, les modules, les T.p. et T.d.) : ces heures sont fixées à 15 heures pour les certifiés et 14 heures pour les agrégés (y compris pour les disciplines artistiques). Des étapes pour y parvenir en trois ans sont possibles (coût : 3 300 emplois par an) ;
- les abattements de service prévus pour classes d'examen (1^{re} chaire), décharges pour fonctions diverses (laboratoire, cabinet, affectation sur plusieurs établissements, S.t.s.) ;
- un forfait de 3 heures hebdomadaires pour les certifiés et d'une heure pour les agrégés, géré soupagement par les équipes pédagogiques et comprenant au moins 50 % de temps de travail collectif de concertation (suivi des classes, suivi de stages, travail disciplinaire et interdisciplinaire, projets pédagogiques, préparation de voyages et échanges, etc.) et 50 % consacrés d'une part au suivi individuel de scolarité par entretien avec les élèves et d'autre part au suivi des travaux interdisciplinaires encadrés.

Alléger la charge de travail

- Toute réduction des horaires des disciplines augmente mécaniquement le nombre de classes à prendre en charge : une diminution des horaires/élèves doit être compensée par la création de modules ou de groupes dédoublés.
- Les effectifs par classe doivent être limités, particulièrement en Seconde.

